



# FINANCEMENT D'UNE STARTUP : DE L'IDÉE JUSQU'À L'IPO

Lison Chouraki  
— 26 septembre 2017 —



**wework**



# Financement d'une startup : de l'idée jusqu'à l'IPO

---



1. Business Plan
2. Statuts spéciaux transitoires (étudiant, chômeur, chercheur, salarié)
3. Aides et Concours
4. Incubateurs, accélérateurs, etc..
5. Statut JEI
6. Crédit d'Impôt Recherche
7. Crédit d'Impôt Innovation
8. Levée de fonds
9. Valorisation
10. IPO

# 1. Business Plan

---



- À quoi il sert ?
- Les 10 slides à avoir
- Les prévisions chiffrées
- La confidentialité

## 2. Statuts spéciaux transitoires

---



### 3. Aides et Concours

---



- ACCRE (CFE)
- Bourse French Tech (Bpifrance)
- Prix Pépite-Tremplin Entrepreneuriat Etudiant (Ministère recherche)
- Concours d’Innovation numérique (Bpifrance)
- Prêts d’honneur (Réseau Entreprendre / Scientipôle)
- Prêt pour l’amorçage (Bpifrance)
- Aide pour la Faisabilité de l’Innovation (Bpifrance)
- INNOV’UP Experimentation (Région Ile de France)
- PMUP (Région Ile de France)
- Crédit d’impôt export

## 4. Incubateurs, accélérateurs, associations, etc..

---



- ✓ Coaching / Training
- ✓ Co-working space
- ✓ Networking
- ✓ Visibilité
- ✓ Crédibilité
- ✓ Financement

**wework**

**cap-digital**  
Paris Region

**FRANCE DIGITALE**

**Orange Fab**



**AFDEL**  
Les éditeurs de logiciels  
et solutions internet



**La FRENCH TECH**

**PARTECH  
SHAKER**

## 6. Statut JEI

---



- Activité de R&D (idem CIR) : dissipation d'une incertitude scientifique et/ou technique et accroissement des connaissances (état de l'art, rupture technologique)
- Les autres conditions
- Les avantages : économie de charges sociales et réduction d'impôt sur les sociétés
- Sécuriser : le rescrit

## 7. Crédit d'Impôt Recherche

---



- 30% des dépenses de R&D remboursées !
- Activité de R&D (idem JEI) : dissipation d'une incertitude scientifique et/ou technique et accroissement des connaissances (état de l'art, rupture technologique)
- Les autres conditions d'éligibilité
- Quelles dépenses éligibles ?
- CIR déterminé par année civile
- Sécuriser : le rescrit

## 7. Crédit d'Impôt Innovation

---



- Activité d'innovation : nouveau produit et performances supérieures aux produits existants sur ce marché
- 20% des dépenses d'innovation remboursées plafonnées à 80K€
- Les autres conditions d'éligibilité
- CII déterminé par année civile
- Quelles dépenses éligibles ?

## 8. Levée de fonds

---



- Business angels
- Crowdfunding
- Incitations fiscales
- Leveur de fonds ?
- Capital risque
- Rôle des VCs
- Label «entreprise innovante»



# 9. Valorisation



- Valoriser : quand ?
- La valo dépend du stade de développement de l'entreprise
- C'est un accord entre les parties
- Un outil préalable : le business plan
- Valoriser : comment ?



# 10. IPO

---



- Objectifs : une étape (et non une exit), permet des levées importantes
- Paris : 2<sup>ème</sup> place mondiale pour les biotechs (60 sociétés cotées)
- Avantages : visibilité et notoriété à l'international, différentiation concurrence, fidélisation salariés, liquidité, indépendance, exit
- Un process sur 5 mois au minimum : Choix du marché d'introduction, Due diligence juridique, Positionnement stratégique/equity story, Marketing, Dépôt prospectus et visa AMF, Offre/valo/fixation du prix
- Cout : 7% à 10% du montant des fonds levés (Banquiers d'affaires, avocats, agence de communication financière, CAC, Euronext)

# Merci !

---



Lison CHOURAKI

Commissaire aux comptes

Expert près la Cour d'appel de Paris

Auteur du Guide de la jeune entreprise innovante (Dunod)

3 rue Anatole de la Forge, 75017 Paris

+ 33 6 14 66 45 49

+33 1 45 79 86 06

[lchouraki@lca-audit.fr](mailto:lchouraki@lca-audit.fr)

[www.lca-audit.fr](http://www.lca-audit.fr)

[www.guidejei.com](http://www.guidejei.com)

